

La dénégation

Die Verneinung

La façon dont nos patients présentent les idées qui leur viennent à l'esprit pendant le travail analytique nous donne l'occasion de faire quelques observations intéressantes. "Vous allez penser maintenant que je veux dire quelque chose d'offensant, mais je n'ai vraiment pas cette intention." Nous comprenons que c'est là le refus, par projection, d'une idée qui émerge à l'instant. Ou bien : "Vous demandez qui peut être cette personne dans le rêve. Ce n'est certes pas ma mère." Nous rectifions : c'est donc bien sa mère. Nous prenons la liberté, lors de l'interprétation, de faire abstraction de la négation et d'extraire le pur contenu de l'idée. C'est comme si le patient avait dit : "C'est certes ma mère qui m'est venue à l'esprit à propos de cette personne, mais je n'ai pas envie d'admettre cette idée."

A l'occasion, on peut se procurer très aisément un éclaircissement que l'on recherche sur le refoulé inconscient. On demande : "Qu'est-ce que vous tenez, en toute probabilité, pour le plus invraisemblable dans cette situation-là ? Qu'est-ce qui, pensez-vous, était alors le plus éloigné de votre esprit ?" Si le patient tombe dans le piège et qu'il nomme ce à quoi il peut le moins croire, il a, par là, presque toujours révélé l'exact. Une jolie contrepartie de cet essai se produit assez souvent chez le névrotique obsessionnel qui a déjà été introduit à la compréhension de ses symptômes : "J'ai eu une nouvelle représentation obsédante. En relation avec elle, il m'est tout de suite venu à l'esprit qu'elle pouvait signifier telle chose déterminée. Mais non, ce ne peut évidemment être vrai, sinon cela n'aurait pas pu me venir à l'esprit." Ce qu'il rejette, en se fondant sur ce qu'il a entendu de la cure, est naturellement le sens exact de la nouvelle représentation obsédante.

Un contenu de représentation ou de pensée refoulé peut donc se frayer un passage à la conscience, à condition qu'il puisse être *dénié*. La dénégation est une façon de prendre connaissance du refoulé, c'est en fait déjà une levée du refoulement, mais bien sûr, ce n'est pas l'acceptation du refoulé. On voit comment la fonction intellectuelle se sépare ici du processus affectif. À l'aide de la dénégation, seule l'une des conséquences du processus de refoulement est annulée, de sorte que son contenu de représentation n'arrive pas à la conscience. Il en résulte une sorte d'acceptation intellectuelle du refoulé, avec persistance de l'essentiel du refoulement.

Au cours du travail analytique, nous créons souvent une autre modification très importante et assez déconcertante de la même situation. Nous réussissons à vaincre également la dénégation et à imposer l'acceptation intellectuelle complète du refoulé, mais le processus de refoulement lui-même n'est, par là, pas encore levé.

Étant donné que c'est la tâche de la fonction intellectuelle de jugement d'affirmer ou de nier des contenus de pensée, les remarques précédentes nous ont conduit à l'origine psychologique de cette fonction. Nier quelque chose en jugement signifie en fait : voici quelque chose que je préférerais refouler. La condamnation est le substitut intellectuel du refoulement, son "non" en est une marque, un certificat d'origine, à peu près comme le "made in Germany". Au moyen du symbole de négation, le penser se libère des limitations du refoulement et s'enrichit de contenus dont il ne peut se passer pour son accomplissement.

La fonction de jugement a essentiellement deux décisions à prendre. Elle doit attribuer ou refuser une propriété à une chose et elle doit reconnaître ou contester à une représentation

l'existence dans la réalité. Au moyen du symbole de négation, le penser se libère des limitations du refoulement et s'enrichit de contenus dont il ne peut se passer pour son accomplissement. La propriété dont il doit être décidé, pourrait, à l'origine, avoir été bonne ou mauvaise, utile ou nocive. Exprimé dans le langage des plus anciennes motions pulsionnelles orales : cela, je veux le manger ou je veux le cracher, et en poursuivant la transposition : cela, je veux l'introduire en moi, et cela, je veux l'exclure de moi. Donc : il faut que ce soit en moi ou hors de moi. Le moi-plaisir originel veut, comme je l'ai exposé ailleurs, s'introjecter tout le bon, rejeter de soi tout le mauvais. Le mauvais, l'étranger au moi, ce qui se trouve au dehors, lui est tout d'abord identique.

L'autre décision de la fonction de jugement, celle qui porte sur l'existence réelle d'une chose représentée, concerne le moi-réalité définitif qui se développe à partir du moi-plaisir initial (épreuve de réalité). Maintenant, il ne s'agit plus de savoir si quelque chose de perçu (une chose) doit être admis ou non dans le moi, mais si quelque chose de présent dans le moi comme représentation peut aussi être retrouvé dans la perception (réalité). C'est, comme on le voit, à nouveau une question du *dehors et du dedans*. Le non-réel, l'uniquement représenté, le subjectif, n'est présent que dedans ; l'autre, le réel, l'est aussi dans le dehors. Dans ce développement, la considération du principe de plaisir a été mise de côté. L'expérience a enseigné qu'il est important, non seulement de savoir si une chose (objet de satisfaction) possède la "bonne" propriété et donc mérite l'admission dans le moi, mais encore si elle est là dans le monde du dehors, de telle façon qu'on puisse s'en emparer suivant le besoin. Pour comprendre ce progrès, il faut se rappeler que toutes les représentations sont issues de perceptions, qu'elles en sont des répétitions. A l'origine, l'existence même de la représentation est donc une garantie de la réalité du représenté. L'opposition entre subjectif et objectif n'existe pas dès le début. Elle se produit seulement par le fait que le penser possède la faculté de réactualiser dans la représentation, par reproduction, quelque chose de perçu une fois, alors que l'objet n'a plus besoin d'être présent dehors. Le but premier et immédiat de l'épreuve de réalité n'est donc pas de trouver dans la perception réelle un objet correspondant au représenté, mais bien de le *retrouver*, de s'assurer qu'il est encore présent. Une contribution supplémentaire à la différenciation entre le subjectif et l'objectif procède d'une autre aptitude de la faculté de penser. La reproduction de la perception dans la représentation n'est pas toujours sa répétition fidèle; elle peut être modifiée par des omissions et changée par fusions de différents éléments. L'épreuve de réalité doit alors contrôler jusqu'où s'étendent ces déformations. Mais on reconnaît comme condition de l'intervention de l'épreuve de réalité que des objets se soient perdus qui avaient procuré autrefois de la satisfaction réelle.

Le juger est l'action intellectuelle qui décide du choix de l'action motrice, met fin à l'ajournement du penser et fait passer du penser à l'agir. J'ai déjà traité ailleurs de l'ajournement du penser. Il est à considérer comme une action d'essai, comme un tâtonnement moteur effectué avec une faible dépense de décharge. Réfléchissons : où le moi avait-il auparavant exercé un tel tâtonnement, à quel endroit avait-il acquis la technique qu'il applique maintenant lors des processus de penser? Ceci eut lieu à l'extrémité sensorielle de l'appareil psychique, au point des perceptions sensibles. Selon notre hypothèse, la perception, en effet, n'est pas un processus purement passif, mais au contraire, le moi envoie périodiquement de petites quantités d'investissement dans le système de perception, au moyen desquels il goûte les excitations extérieures pour se retirer à nouveau après chacune de ces avancées tâtonnantes.

L'étude du jugement nous ouvre peut-être pour la première fois la compréhension de la naissance d'une fonction intellectuelle à partir du jeu des motions pulsionnelles primaires. Le

juger est l'évolution finalisée de l'intégration au moi ou de l'expulsion hors du moi, qui résultent à l'origine du principe de plaisir. Sa polarité semble correspondre au caractère d'opposition des deux groupes de pulsions que nous avons supposés. L'affirmation - en tant que substitut de l'unification - fait partie de l'Éros, la dénégation - conséquence de l'expulsion - de la pulsion de destruction. Le plaisir général de nier, le négativisme de plus d'un psychotique, est vraisemblablement à entendre comme indice du démêlement des pulsions par retrait des composantes libidinales. Mais l'accomplissement de la fonction de jugement n'est rendue possible que par le fait que la création du symbole de négation a permis au penser un premier degré d'indépendance à l'égard des succès du refoulement, et par là aussi à l'égard de la contrainte du principe de plaisir.

Avec cette conception de la dénégation s'accorde très bien le fait que l'on ne trouve pas dans l'analyse un "non" provenant de l'inconscient et que la reconnaissance de l'inconscient par le moi s'exprime dans une formule négative. Il n'y a pas de preuve plus forte de la découverte réussie de l'inconscient que lorsque l'analysé y réagit avec la phrase: *Je n'ai certes pas pensé cela*, ou bien : *je n'ai certes pas (jamais) pensé à cela*.